

Note à l'attention des professeurs, des familles et des élèves.

Rôle et missions de l'assistante sociale scolaire Valérie BROCHARD

L'assistante sociale est tenue au **secret professionnel** (article 226-13 du Code Pénal).

Elle a un rôle d'**écoute**, de **conseil**, d'**aide et de suivi auprès des élèves et de leur famille**. Elle est à leur disposition pour les conseiller, les accompagner dans la résolution de leurs difficultés, et les informer de leurs droits et obligations.

Elle **soutient et accompagne les parents** dans leur fonction éducative et leur parentalité.

Elle aide les élèves à construire leurs **projets personnels** et les accompagne dans la résolution de leurs **difficultés personnelles et familiales**.

Elle aide et oriente les élèves qui présentent un **mal-être, une souffrance psychologique ou des difficultés relationnelles**, tant au sein de l'**établissement** que dans la **famille**.

Elle contribue à résoudre les **difficultés liées à la scolarité** : absentéisme, échec scolaire, déscolarisation, orientation scolaire, intégration scolaire en lien avec l'équipe éducative, la famille et les services extérieurs si besoin. Elle assiste aux réunions du groupe de prévention du décrochage scolaire (GPDS)

Elle participe à l'**éducation à la santé et à la citoyenneté**.

Elle participe à l'**évaluation et la répartition des aides financières** concernant la scolarité du jeune (restauration, équipement, transport, voyages).

Ses moyens d'actions

Elle travaille dans le cadre d'une prise en charge individuelle (entretiens, visites à domicile) et/ou collective.

Pour mener à bien ses missions, l'assistante sociale scolaire travaille en étroite relation avec les membres de la communauté éducative (principal, CPE, enseignants, infirmière...) mais également avec des partenaires extérieurs (Conseil Départemental, Associations...) et en lien avec les parents.

Elle peut rencontrer l'élève à sa propre demande, à celle de l'équipe éducative ou de la famille. Les élèves peuvent également se présenter librement pour être reçus, de préférence en dehors de leurs heures de cours. Les familles sont reçues sur rendez-vous.

Le service social en faveur des élèves est un service de proximité pour les élèves et leurs familles. L'assistant social scolaire, travailleur social spécialisé, est le conseiller social de l'élève, de l'institution scolaire, des familles et des partenaires extérieurs.

Valérie BROCHARD : valerie.brochard@ac-montpellier.fr

Assistante sociale scolaire, Conseillère technique-Coordonnatrice de bassin Pic St loup/Lunel

Collège Louise Michel - Ganges le lundi (semaine impaire), mardi (semaine paire), jeudi et vendredi : 0467737938

Collège Pierre Mendès France - Jacou le lundi (semaine paire), mardi (semaine impaire): 0467163131

-Collège Alain Savary - St Mathieu de treviers le mercredi matin : 0467552422 (Référénte Absentéisme Second degré Secteur Pic St Loup)

Référente réseau Pic St Loup/Lunel :

-Collège Pic St Loup - Saint Clément de rivière

-Collège François Villon - St Gely du Fesc

-Collège Contrepas - Marsillargues

-Collège Les Pins - Castries

-Collège Le Bérange - Baillargues

